

Rumo Primeurs fournira l'épicerie Le Self

Bulle » Rumo Primeurs livra fruits et légumes à l'épicerie bulloise en libre-service.

D'ici quelques jours, fruits et légumes vont retrouver les étalages du Self du passage de l'Union, à Bulle. Rumo Primeurs livrera ses produits à l'épicerie bulloise en libre-service. Patron de la boucherie de l'Ancien Comté à La Tour-de-Trême et cofondateur du Self, Marc Décrind cherchait un repreneur, à la suite de la faillite

de l'épicerie La Sieste à Enney, fin février. «En plus des fruits et légumes, Rumo Primeurs complètera notre partie épicerie fine avec une gamme de produits d'ici et d'ailleurs», indique Marc Décrind.

Cette collaboration est un peu un retour aux sources pour Rumo Primeurs qui occupait auparavant les locaux où se trouve Le Self. «Les clients retrouveront au Self une sélection de fruits et légumes frais livrés directement depuis le

magasin de la Grand-Rue dans lequel les valeurs de service et de conseil resteront inchangées», indique Sylviane Pasquier, responsable de Rumo Primeurs.

Épicerie en libre-service. Le Self a vu le jour il y a un peu plus d'une année. Cinq commerçants locaux y proposent leurs produits, à côté de leur commerce respectif, soit un boucher, un fromager, un boulanger, un fleuriste et un primeur. Accessible sept jours sur

sept de 5 h du matin à minuit, cette épicerie sans vendeur permet aux clients de faire leurs courses en dehors des heures habituelles d'ouverture des commerces.

«Le bilan de la première année est positif. Cela marche bien», indique Marc Décrind. L'épicerie est accessible grâce à un QR code. «En journée, nous laissons la porte entrouverte car nous avons remarqué que cela facilitait le flux des clients

qui rentrent plus facilement que si la porte est fermée», explique Marc Décrind.

Une grosse partie de l'affluence se concentre en dehors des heures d'ouverture standard des autres commerces. «La demande est là, surtout le dimanche et les jours fériés.» L'artisan boucher déplore quelques vols qui restent toutefois rares: «C'est un risque qui fait partie du concept, mais dans l'ensemble les gens jouent le jeu.» » MAUD TORNARE

BROYE

DEUXIÈME SLOWUP

La mobilité douce sera en fête le dimanche 28 juillet dans la Broye. De 10 h à 17 h, petits et grands sont invités à prendre part à la deuxième édition du SlowUp de la Broye. Un parcours de 30 km traversera Payerne, Corcelles, Grandcour, Estavayer-le-Lac, Lully, Montet, Cugy et Fétigny. Dans un communiqué, les organisateurs annoncent des zones de fêtes. «Elles permettront aux participants de se restaurer et de profiter d'animations.» EF

En froid avec la commune d'Estavayer, les propriétaires de l'hôtel livrent leur vérité sur un site internet

L'Hôtel du Lac riposte en ligne

« DELPHINE FRANCEY

Estavayer-le-Lac » Hôtel du Lac et Restaurant du Débarcadère SA, propriétaire de l'établissement d'Estavayer-le-Lac fermé depuis 2016 et laissé à l'abandon, sort de sa réserve. Engagé dans une procédure judiciaire avec la commune d'Estavayer depuis plus de six ans et demi, il a décidé de créer son site internet (www.hdl-estavayer.ch) pour livrer sa version des faits, a appris *La Liberté*. Objectif annoncé: «informer les habitants de l'évolution du projet de rénovation et d'agrandissement et donner régulièrement un point de situation réaliste lié aux avancées et aux problématiques rencontrées par les promoteurs», déclare-t-il sur la page d'accueil.

En parallèle, la société vient d'envoyer une lettre et un flyer – intitulés «Rétablissons la vérité! Le point de vue des propriétaires de l'Hôtel du Lac» – à tous les habitants d'Estavayer pour annoncer la mise en ligne du site. Des documents qui devraient arriver dans les boîtes aux lettres dès le 11 mars.

Dans leur courrier, les auteurs précisent: «C'est dans un souci de transparence que nous vous mettons à disposition des éléments historiques et actuels liés au projet. De 2008 à ce jour, nous continuons à tout mettre en œuvre pour développer un projet digne de la presqu'île de la place Nova-Friburgo, ceci contre vents et marées. Malgré les nombreux obstacles imposés, mais avec une volonté indéfectible de réalisation, le projet de rénovation et d'agrandissement de l'Hôtel du Lac pourrait être mis à l'enquête encore cette année.»

Longue procédure

Rappelons que la procédure judiciaire a commencé en 2017 lorsque Estavayer, propriétaire du terrain sur lequel est érigé le bâtiment, a résilié le droit de superficie. La commune reproche à l'Hôtel du Lac SA de n'avoir pas respecté deux obligations contractuelles: l'exploitation de l'établissement et le maintien des lieux en parfait état de propreté et d'entretien. Ce que conteste le propriétaire du bâtiment. Le Tribunal fédé-



L'Hôtel du Lac à Estavayer-le-Lac, fermé depuis 2016, est au cœur d'une saga judiciaire entre le propriétaire du bâtiment et la commune d'Estavayer. Jean-Baptiste Morel-archives

74

Les nombre de chambres et suites prévues par le dernier projet

ral a rendu récemment son jugement et a renvoyé l'affaire au Tribunal cantonal fribourgeois pour qu'il examine s'il était nécessaire que la commune établisse une mise en demeure en bonne et due forme (notre édition du 1^{er} février). Les deux parties n'ont pas la même lecture de cette décision judiciaire et considèrent toutes deux qu'elles ont gagné.

Sur son site internet, l'Hôtel du Lac dévoile ainsi son projet de rénovation et d'agrandissement présenté aux autorités communales en septembre 2022. Il prévoit de réaliser un nouvel établissement 4 étoiles supérieur, équipé notamment de 74 chambres et suites, de trois restaurants et bars et d'une piscine. Le chiffre d'affaires total est estimé à 8 millions de francs. Le document contient une lettre d'un ingénieur conseil qui confirme la faisabilité du projet au niveau conceptuel.

Les propriétaires publient aussi un historique de cette af-

faire ainsi que des correspondances. Dont des lettres envoyées depuis 2018, notamment à la commune d'Estavayer, et des courriers du Conseil communal dans lesquels il annonce qu'il se déterminera sur le projet d'agrandissement lorsque le Tribunal fédéral (TF) aura rendu son jugement.

Choix critiqué

Du côté des autorités communales, le syndic Eric Chassot assure qu'il n'était pas au courant de la mise en ligne du site internet par l'Hôtel du Lac. Il critique l'option choisie par les promoteurs. «A mon avis, c'est le chant du cygne. Si on prend en compte les considérants du TF, les propriétaires sont dans une posture compliquée. Je reste toujours convaincu qu'on aura gain de cause. Ils essaient donc une dernière variante en s'adressant à la population pour tenter de faire croire que le Conseil communal ne suit pas ce dossier. Ils essaient de

convaincre l'opinion publique alors qu'ils ne sont pas transparents avec nous», réagit l'élu.



«Ils jouent sur plusieurs tableaux de sorte que la confiance est rompue!»

Eric Chassot

Le centriste se montre très étonné de ces démarches entreprises par l'Hôtel du Lac SA.

«La confiance n'était déjà pas au beau fixe. Certes nous avons reçu des demandes répétées pour rétablir les discussions et j'y ai donné suite. Ils nous ont présenté en septembre 2022 leur projet et nous leur avons dit qu'on attendait la décision du TF pour prendre position», rappelle-t-il.

Mais une goutte d'eau a fait déborder le vase: «Lorsque le jugement est tombé, ils ont envoyé une lettre à la Préfecture de la Broye lui demandant de statuer sur leur recours concernant leur projet de rénovation de 2019 (car ils ont contesté la décision de la commune de refuser de signer les documents pour la mise à l'enquête, ndr.). Par ce courrier, ils reviennent donc avec un ancien projet que je qualifie de minimaliste et qui ne correspond pas au projet qu'ils ont mis sur le site internet. Ils jouent sur plusieurs tableaux, de sorte que la confiance est rompue!»

Eric Chassot rappelle que, dans ce contexte, l'exécutif a décidé de soutenir exclusivement le projet de nouvel hôtel mené par la société immobilière Anura SA, représentée par l'homme d'affaires fribourgeois Damien Piller.

Reproches réfutés

Pierre Aguet, président du conseil d'administration de l'Hôtel du Lac SA, réfute catégoriquement les reproches du syndic. «Après la décision du TF, j'ai repris contact avec la commune. Il nous apparaît normal de demander à la préfecture, qui avait suspendu notre recours en attendant la décision du TF, de statuer sur notre requête. Car au nom de quoi la commune peut-elle nous interdire de rénover notre bâtiment? Le projet de 2019 est une alternative au cas où notre projet d'agrandissement de 2022 ne pourrait pas se concrétiser, pour une quelconque raison indépendante de notre volonté.» »